

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 28 (1890)
Heft: 44

Artikel: Les baisers par mandats-poste
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-191935>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Olliot, bien que son choix fût enfin fixé sur Suzanne, n'avait encore osé faire aucune démarche auprès de celle-ci, ou plutôt de son père.

Cet ambitieux, au cœur sec, ne visait qu'à s'enrichir par un beau mariage. Il eût délaissé Suzanne, comme il avait renoncé à Madeleine, s'il s'était présenté une troisième jeune fille plus riche que les autres.

Mais un doute torturait son esprit. Se rappelant la froideur singulière de M^{lle} Fréret au moment de son départ du bal, il se demandait, avec inquiétude, si sa demande ne serait point accueillie par un refus.

Il était fort orgueilleux, et son amour-propre en eût étrangement souffert. D'un autre côté, sa vanité lui soufflait à l'oreille que jamais la jeune fille ne rencontrerait, parmi les jeunes gens de la ville, — il les connaissait tous, — un homme réunissant autant que lui de perfections naturelles. La constatation qu'il en faisait, matin et soir, devant son miroir, acheva de le rassurer.

Cinq semaines environ après la soirée en question, il se décida donc à se présenter chez M. Fréret. Il s'était interrogé pour savoir s'il se ferait accompagner ou présenter par un ami, mais il avait réfléchi, et s'était dit que la chose était inutile, M. Fréret l'ayant rencontré souvent dans diverses maisons; qu'ensuite, s'il devait subir un refus, il valait mieux que ce ne fût pas devant témoins.

Il avait choisi pour se rendre chez Suzanne l'heure à laquelle la plupart des gens du pays déjeunaient, et où, par conséquent, il courait le moins de risques d'en rencontrer.

Le hasard le favorisa : M. Fréret et sa fille achevaient de prendre leur café, quand le domestique annonça :

— Monsieur Georges Olliot.

— Faites entrer au salon, dit aussitôt le maître de la maison.

Et, le valet s'étant retiré :

— Que signifie cette visite? fit-il en regardant sa fille.

— Je ne sais, mon père, répondit-elle en rougissant légèrement.

— Je m'en doute, moi, répliqua M. Fréret en souriant.

Et, jetant sa serviette sur la table, il quitta la salle à manger.

Suzanne avait rougi et pâli tour à tour.

Le cœur lui battit en entendant la voix du jeune homme qui, dans la pièce voisine, causait avec M. Fréret; quoique la jeune fille ne distinguât pas les paroles prononcées, à l'intonation, elle en pénétrait le sens.

Tout à coup, la porte s'ouvrit, et, dans l'encadrement, M. Fréret parut, suivi de Georges.

— Ma fille, dit le premier, en introduisant son visiteur, M. Olliot vient de m'adresser une requête qui te concerne, et à laquelle, mieux que moi, tu sauras répondre.

Il te demande en mariage. Tu sais que je n'ai jamais eu l'intention de t'imposer ma volonté relativement à cet acte important; m'en rapportant à ta raison, à ton jugement, je te laisse libre de choisir ton mari.

M. Olliot, à qui j'avais demandé quelques jours pour lui faire connaître ta réponse, désire vivement savoir, dès aujourd'hui, quels sont tes sentiments à son égard.

— Mon impatience est facile à expliquer, dit le jeune homme : je vous aime, Mademoiselle, je vous aime éperduement.

Mais, si bien que j'aie voulu garder jusqu'à ce jour le secret de mon cœur, vous avez pu facilement le deviner. Dès le jour où je vous ai vue pour la première fois, Mademoiselle, je n'ai plus pensé qu'à vous.

— Je m'en suis aperçue, Monsieur, répondit Suzanne avec un froid sourire.

Elle s'était levée et se tenait debout, calme et digne.

— Quoi! Mademoiselle, m'en voudriez-vous de l'amour que vous m'avez inspiré? en ce cas, ne vous en prenez qu'à vous-même.

— Oh! non, Monsieur, s'écria spontanément la jeune fille, car je ne suis point coquette et je n'ai rien fait pour attirer votre attention, je le jure.

— Je me suis mal expliqué, balbutia Georges qui commençait à perdre contenance; j'ai voulu dire que, sans qu'il y ait eu, bien entendu, la moindre intention de votre part, votre grâce naturelle, votre esprit, votre beauté, m'avaient séduit, captivé dès l'abord.

— Enfin, ma fille, reprit M. Fréret, que tous ces préambules agaçaient quelque peu, répondez franchement, et dis à M. Olliot si tu as pour lui de la sympathie.

La jeune fille, les yeux baissés, gardait le silence.

— Oui, Mademoiselle, fit Georges avec instance, parlez avec franchise, je vous en prie.

— Pour qui éprouve-t-on, en général, de la sympathie? dit-elle enfin, lentement, en relevant la tête.

— Pour ceux qui vous aiment, répliqua le jeune homme.

— En ce cas, Monsieur, ce n'est pas à moi qu'il fallait adresser votre demande, fit-elle vivement en changeant brusquement de ton, je n'ai pour vous aucune sympathie, car je méprise l'inconstance. On a beaucoup parlé de votre mariage avec une autre; maintenant, je ne tiens pas à ce qu'on parle de mon mariage avec vous. Adieu, Monsieur.

Passant devant Georges, déconcerté, elle sortit de la salle à manger.

M. Fréret était resté tout interdit de cette sortie inattendue... il regarda Olliot, le vit rouge, embarrassé, et ne put s'empêcher de sourire intérieurement...

Quelle énergie sa fille avait montrée!

Il se crut cependant obligé d'adresser quelques paroles au prétendant éconduit :

— Je regrette, Monsieur, balbutia-t-il, ce qui vient de se passer; mais il est certain, continua-t-il d'un ton froid, que si vous aviez antérieurement pris des engagements envers une autre personne, vous devez les remplir... un honnête homme n'a que sa parole.

— Je le sais, Monsieur, répondit Georges Olliot, tremblant de rage contenue, mais je n'ai fait à M^{lle} Goulard qu'une cour de salon, et j'étais, croyez le bien, en venant ici, complètement libre de disposer de ma personne.

— Ma fille ne l'a pas considéré ainsi.

— C'est bien, qu'il n'en soit plus question; veuillez regarder ma démarche comme non avenue.

Il prit son chapeau, salua et se retira.

— Ma foi, pensa M. Fréret après son départ, voilà un gaillard qui pouvait bien, en effet, ne désirer ma fille que pour son argent.

Georges Olliot avait trop bien jugé M^{lle} Fréret pour penser qu'elle se targuerait de la demande en mariage dont elle avait été l'objet, et ne doutait pas que, de son côté, le père de la jeune fille ne gardât sur cette aventure le plus complet silence.

Les choses se retrouvaient donc au point où elles étaient avant le retour de Suzanne dans sa ville natale, et, s'il devait forcément renoncer à celle-ci, il avait toujours la ressource d'épouser Madeleine.

— Après tout, se disait-il, c'est quelque chose d'épouser une femme qui vous aime, et, si je suis moins riche, j'aurai peut-être plus de bonheur; je serai son maître, son héros, son dieu! Elle passera sa vie à m'admirer, aller au-devant de mes moindres désirs, et, au lieu de soumettre mes volontés à celles de ma femme, ce qui me serait arrivé peut-être avec Suzanne, ce sera ma femme qui soumettra ses volontés aux miennes, car je lui ferai sentir fréquemment que j'aurais pu en épouser une plus riche. Allons, consolons-nous, rien n'est perdu, puisque personne ne connaît la démarche que je me suis trop pressé de faire.

En cela, il se trompait; il faudrait ne pas savoir ce que c'est qu'une petite ville pour ignorer qu'il y a toujours, même et surtout quand on ne les voit pas, des yeux braqués sur vous, des oreilles qui entendent ou devinent.

(A suivre.)

Les baisers par mandats-poste. — S'il est toujours fort imprudent aux Etats-Unis d'envoyer de l'argent par la poste, les amoureux peuvent cependant, sans inconvénient, s'expédier des baisers par l'intermédiaire de cette administration, comme le prouve un incident des plus amusants qui vient de se produire dans une petite ville de la Nouvelle-Angleterre.

Une jeune fille de seize ans, fort jolie naturellement, mais rougissante et à l'air timide et embarrassé, s'est présentée au bureau de poste de la localité pour y toucher le montant d'un mandat qui lui avait été envoyé par son fiancé, nommé Jimmy.

Le directeur du bureau de poste, jeune et célibataire, après avoir soigneusement examiné le mandat, a remis l'argent à la jeune fille tout en lui demandant si elle avait lu les quelques mots qui étaient écrits en marge.

— Non, a répondu la timide jeune fille en rougissant de plus en plus; je n'ai pu les déchiffrer, et vous seriez bien aimable de me les lire si vous le pouvez.

Le directeur s'est mis alors à lire la phrase suivante: « Je vous envoie, en outre, une douzaine de baisers; » puis, regardant la jeune fille bien en face, il a ajouté :

— Maintenant que je vous ai remis votre argent, je suppose que vous désirez aussi les baisers ?

— Certainement, a répondu la jeune fille, s'il m'a envoyé des baisers, il me les faut aussi.

Quelques instants après, la timide jeune fille, en rentrant chez elle, s'est précipitée dans les bras de sa mère, en s'écriant :

— Oh ! maman, quelle belle administration tout de même, que la poste des Etats-Unis ! On dit bien qu'il y a beaucoup d'employés qui volent ; mais, moi, je n'en puis rien croire. Ainsi Jimmy m'a envoyé une douzaine de baisers, et le directeur de la poste m'en a remis vingt au moins !

Porquî Sami, Abran et Danîet sè sont pas mariâ, et porquî la Marienne à Djan-Dâvi a fé lo grand chant.

I

Trâi vilhio valets, Sami à la Janette, Abran lo gratta papâi et Danîet lo courriâo, sè trovâvont ti trâi onna veillâ tsi Djan-Dâvi, po cassâ lè coquiès. Tot ein épeloutseint et ein gremailleint, on agottâvè lo nové, et après cauquiès fifâiès, la babelhie coumeinça à allâ bon trein. La Marienne, la fenna à Djan-Dâvi, que vâi que lè trâi z'amis dè se n'hommo sont on bocon allumâ, sè peinsâ dè lè fèrè djasâ dè l'âo dzouveno teimps, po s'amusâ, et dè l'âo fèrè derè porquî ne s'étont pas mariâ.

Porquî Sami est restâ valet. — Quand lè tapettès furont einmodâies, la fenna à Djan-Dâvi demândè à Sami porquî n'avâi pas tsertsi onna galéza pernette po lâi teni compâgni et po ein fèrè madama Sami ? Sami, qu'étâi bon coumeint lo pan et dâo coumeint on agné et que ne desâi jamé on mot que dépassâi l'autro, tant l'avâi cousin dè fèrè dè la peina âi dzeins, lâi repond :

— Y'avé bin fé cognissance, quand y'éte dzouveno, avoué 'na grachâosa qu'avâi adrâi bouna façon et que mè pliésâi gaillâ.

» Le n'avâi pas l'air d'être tant tabousse ni batolhie ; le n'étâi pas avoué rein, et ne lâi dépliésé pas non plie, kâ c'étâi a 'na danse dè bounan que l'avé vussa po lo premi iadzo, et quand la menâvo bâire on verro dè siro eintrè duè chàotâiès et que lâi serrâvo lo bré avoué mon câodo, le serrâvè assebin, que l'étâi bon signo. Peinsâvo bin ein fèrè ma fenna, kâ po derè la vretâ y'ein été tot einfaratâ ; mâ on iadzo que dévessé l'avâi po tsermalâire à la noce dè Marc à Fifre, y'é tsandzi d'idée. Y'éte dza quie quand son père l'amenâ ein petit tsai. L'étâi dza tota reguingolâie po la noce, et l'étâi tant galéza dein sè ballès nippès, et tant bravetta dézo son

petit tsapé que le portâvè su l'orolhie, que mon tieu cabriolâvè dè dzouïo ein dedein dè mè, et que y'aré prâo bailli onna pice de 5 batz po ousâ la remolâ tot lo drâi su lè duès djoutès ; mâ pè malheu, quand le vâo chàotâ avau dâo tsai, sa roba restè prâisa dézo lo pi dâo vilhio, que serrâvè la mécanique dévânt dè décheindrè, et *errrrr!* vouaiquie 'na dégruchâ que lâi défregueliè son bio cotiyon ein mosselina, qu'on vayâi lo gre-don per dézo.

» Ye bisquâvo dè cé affront que lâi arrevâvè quie et m'avanço vito po la rateni, kâ la créyé perque bas ; mâ que na, et dévânt dè no z'avâi pi de « atsivo ! » le se revirè contrè son père et lâi fâ ein lo remâoieint, coumeint à n'on tsin :

» — Poivè-tou pas remoâ ton pi et fèrè atteinchon ! ora, que mè faut-te fèrè ? mè vouaiquie à l'affront pè la fauta d'on vilhio imbécilo. Tadâi que te sâi pi resta à l'oto ! cein mè sarâi pas arrevâ.

» Ma fâi, quand y'é cein oïu, cein la m'a copâie. Mè su de : tè, t'és onna crouie sorcière ! Mè fasâi maubin dè vairè lo pourro vilhio que ne repondâi pas on mot et qu'étâi dza prâo désolâ dè sa pararda, que n'avâi pas fé per espret et que n'ein poivè pas dâo mé. Adon, mè su peinsâ : se le fâ dinsè à son père, que ne va-te pas mè fèrè quand sari se n'hommo ; ora, la voudre pas po on coup dè canon, kâ sarâi lo diablo pè la mâison. Adon y'é battu à frâi ; l'é esquivaie dâo tant que y'é pu lo restant dè la noce, et cein m'a fé on effé que y'é djurâ, po avâi la pé, dè ne pas mè mariâ, et l'est po cein que su restâ valet. »

Un journal américain annonce qu'on va installer dans la tour de l'Hôtel-de-Ville de Philadelphie une horloge encore plus grande et plus belle que celle, déjà fort remarquée, placée à l'Hôtel-des-Postes de cette même ville. Le cadran, qui aura 10 mètres de diamètre et se trouvera éclairé électriquement pendant la nuit, sera à une hauteur telle qu'on pourra le voir de tous les coins de la ville.

L'aiguille des minutes a 4 mètres de longueur et celle des heures 5 mètres 50. La cloche servant à la sonnerie pèsera 25,000 kilog. Le remontage sera effectué tous les jours au moyen d'une machine à vapeur placée dans la tour.

Puisse ce bel exemple être imité à Lausanne, même dans ses proportions les plus modestes ; car nous ne demandons pas, pour notre Hôtel-des-Postes, un cadran de 10 mètres, non ; on ne verrait du reste plus le bâtiment derrière ; — qu'il ait seulement un mètre, et qu'il soit éclairé la nuit ; c'est tout ce que nous demandons.

Le représentant d'une maison de commerce de Lausanne, qui fait une grande partie de ses voyages en vélocipède, se rendait, il y a quelques semaines, dans une de nos petites villes. A certain endroit, il quitte la grande route, coupe à travers champs, par un sentier, et se trouve bientôt en compagnie de deux chasseurs de sa connaissance, avec lesquels il fait une partie du trajet, en poussant son véhicule devant lui.

Deux paysans, l'homme et la femme, arrachant des pommes de terre près de là, les regardent passer avec un certain étonnement. La femme, qui se trouvait à quelque distance de son mari, lui cria :

— *Crâi-tou, François, que pouèssont sâidre lè lâivrè avoué lè vélocipède asse bin qu'avoué lè tsins ?*

— *Ma fâi, n'ein sè rein.*

Le mot de la **charade** de samedi est : *passage*. Ont deviné : MM. Lavanchy, et Café du 10 Août, Vevey ; — Anker et Fritz Barbezat, Fleurier ; — Duparc et Vuichard, Genève ; — Reymond, Gimel ; Salle de lecture, Lutry ; — Grisel, Travers ; — Matthey, Echallens ; — Brocard, Avenches ; — D. Mayor et veuve Trottet, Monthey ; — E. Siegenthaler, à Trub, cant. Berne ; — Pierrette, Lausanne ; — E. Monod, Vevey ; — II. Parisod, Grandvaux ; — G. Perret, Montreux ; — Orange, Genève ; — Bastian, Forel.

La prime est échue à Mme Trottet, Croix-d'Or, à Monthey.

Logogriphe.

J'ai cinq pieds seulement ; je suis très vieux, immense. Pour qui sait m'admirer, quelle magnificence ! Sans tête, j'offre encore un spectacle imposant, Car tantôt je suis calme et tantôt effrayant. En supprimant mon cœur, si tu remets ma tête, Toujours tu me verras, surtout un jour de fête, Tenir le premier rang. Ainsi le veut ton goût. Enfin, pour terminer, et pour te mettre à bout, Je veux sans cœur, ni tête, à ton esprit sagace Ofrir un dernier mot : Le sommet du Parnasse Est mon charmant séjour. Beaucoup pour le graver, Font de savants efforts, souvent sans réussir.

THÉÂTRE. — Dimanche 2 novembre, sous la direction de M. *Alphonse Scheler*, première représentation de **Jean le Cocher**, drame en 5 actes et 7 tableaux. — Admission des billets du dimanche. — Rideau à 8 heures.

L. MONNET.

VINS DE VILLENEUVE

Amédée Monnet & Fils, Lausanne.

ACHAT ET VENTE DE FONDS PUBLICS

Actions, Obligations, Lots à primes.

Encaissement de coupons. Recouvrements.

J'offre net de frais les lots suivants : Ville de Fribourg à fr. 13. — Canton de Fribourg à fr. 26. — Communes fribourgeoises 3 % différé à fr. 48.50. — Canton de Genève 3 % à fr. 102. — Principauté de Serbie 3 % à fr. 83. — Bari, à fr. 70. — Barletta, à fr. 42. — Milan 1861, à fr. 42. — Venise, à fr. 25.50.

Ch. BORNAND, Succès. de J. Guilloud,

4, rue Pépinet, LAUSANNE

LAUSANNE. — IMPRIMERIE GUILLOUD-HOWARD.